

*En préambule, sont uniquement éligibles les dépenses directement liées au Défi-Clé.*

*Elles doivent être facturées pendant la durée de réalisation conventionnée.*

*Les frais de gestion des établissements sont inéligibles.*

NATURE DES DEPENSES	ELIGIBILITE DES DEPENSES, MODALITES DE CALCUL ET DE JUSTIFICATION
<p><b>Frais de personnel</b> <i>(Tout personnel embauché pour le projet, pour les allocations doctorales, la dépense éligible correspond à 50% du coût total sur trois ans)</i></p>	<p><b>Sont éligibles :</b> personnels non permanents (<i>non couverts par dotation Etat</i>) y compris stagiaires (gratification de stage)</p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b> Pour les doctorants : 50% du salaire brut chargé sur 3 ans (soit 36 mois de salaire max.) Pour les autres personnels : 100% du salaire brut chargé comprenant les primes et traitements accessoires encadrés par la réglementation.</p> <p><i>NB : compte tenu de l'évolution réglementaire sur l'encadrement des rémunérations des doctorants, dans la limite de l'assiette totale du Défi Clé, les salaires ne sont plus plafonnés.</i></p> <p><b>Pièces justificatives :</b> Livre de paie ou DSN ou Bulletin(s) de salaire* Pour les stagiaires : convention de stage et document probant attestant du versement des gratifications.</p> <p><i>*Soit le BS de décembre s'il y est précisé le salaire annuel brut chargé, soit tous les bulletins de salaires de la période concernée</i></p>
<p><b>Consommables et petits matériels scientifiques</b></p>	<p><b>Sont éligibles :</b> tous les consommables et petits matériels scientifiques nécessaires aux projets menés par le Défi Clé</p> <p><i>NB : les frais de garantie sont éligibles sous réserve d'avoir été négociés au moment de l'achat de l'équipement et que la dépense soit inscrite sur la facture d'achat de l'équipement.</i></p> <p><i>Les frais de réparation sont inéligibles.</i></p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b> Coût d'achat HT facturé</p> <p><b>Pièces Justificatives :</b> Factures</p>
<p><b>Equipements</b></p>	<p><b>Sont éligibles :</b> tous les équipements nécessaires aux projets menés par le Défi Clé (inclus les ordinateurs bureautiques des personnels recrutés hors stagiaires)</p> <p><i>Les dépenses de téléphonie, les fournitures de bureau (stylo, cahier...) et le mobilier (bureau, chaise...) sont inéligibles</i></p> <p><i>NB : les frais de garantie sont éligibles sous réserve d'avoir été négociés au moment de l'achat de l'équipement et que la dépense soit inscrite sur la facture d'achat de l'équipement.</i></p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b> Coût d'achat HT facturé</p> <p><b>Pièces Justificatives :</b> Factures</p>

<p><b>Prestations</b> <i>(Prestations plateformes internes et externes, sous-traitance, études...)</i></p>	<p><b>Sont éligibles :</b> toutes prestations de service qu'elles soient menées par un prestataire externe ou interne (= laboratoire de recherche de même tutelle que le laboratoire qui bénéficie du service).  <b>NB :</b> <i>une prestation interne nécessite un flux financier certifiable par le comptable public.</i></p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b> Coût d'achat HT facturé</p> <p><b>Pièces Justificatives :</b> Factures ou tout document probant pour les dépenses de prestation interne</p>
<p><b>Frais de missions, d'animation et de diffusion des résultats</b> <i>(Ce poste inclut l'organisation de manifestations scientifiques, frais de réception...)</i></p>	<p><b>Sont éligibles :</b> Les frais de mission (déplacement, hébergement, restauration...) des personnels permanents ou non permanents y compris stagiaires dès lors que ces missions sont directement liées à la mise en œuvre du Défi Clé</p> <p>Les frais d'animation et d'organisation d'évènements scientifiques : location de salles, réception (buffet, restauration, accueil café...), diffusion des résultats, publication ou communication (création de logos, protection marque, flyers, livrets d'accueils, plaquettes, guides...)</p> <p><b>Modalité de calcul de la dépense :</b> Coût HT facturé ou forfait pour les frais de missions</p> <p><b>Pièces Justificatives :</b> Facture(s) Pour les frais de mission forfaitisés : détailler la nature de la dépense (ordre de mission, note détaillée par mission...)</p>

**Conformément à la convention attributive de l'aide, un état récapitulatif des dépenses détaillées doit être complété. La version numérique Excel est à votre disposition sur demande auprès du Défi Clé.**